

5 FÉVRIER 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 février 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-02-055 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-02-056 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU

5 FÉVRIER 2007

CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 JANVIER 2007

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2007-02-057 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2007
- N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2007

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2007-02-058 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2007
- 2007-02-059 4.2 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT 2007
- 2007-02-060 4.3 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2007
- 2007-02-061 4.4 CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES-PHASE II, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE GASPÉ, POUR LE CARREFOUR CHAMPÊTRE PHASE II, POUR LE COURS D'EAU LATULIPE, POUR LE PROJET PROGAB ET CONCERNANT LA RÉFECTION DES PONTS, LES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES EXISTANTES, LA RÉFECTION MAJEURE DES COMPRESSEURS AINSI QUE LA REMISE À NIVEAU DE LA CASERNE NO.2 SUR TROIS ANS ET LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE.
- A.M. 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003 AFIN D'INTÉGRER UNE CHARTE DE COULEURS POUR TOUTE MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT SITUÉ À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE PATRIMONIALE
- A.M. 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX

5 FÉVRIER 2007

PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE

2007-02-062 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

2007-02-063 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE*

6. **RÈGLEMENTS**

2007-02-064 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-01-2007 MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2006 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2007-02-065 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME LA ZONE C01-102, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE

2007-02-066 6.3 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

2007-02-067 6.4 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-486 À MÊME LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE C04-486

7. **AFFAIRES COURANTES**

5 FÉVRIER 2007

7.1 *TRÉSORERIE*

- N.M. 7.1.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 31 JANVIER 2007
- 2007-02-068 7.1.2 MANDAT DE CONFORMITÉ DES TAXES À LA CONSOMMATION

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

- 2007-02-069 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 3 885 458 AFIN DE CRÉER TROIS (3) LOTS DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR MINIMALE REQUISE QUI EST DE 60 MÈTRES (SECTEUR D'ADAMSVILLE)
- 2007-02-070 7.3.2 APPUI À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT » DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER-VOLET II
- 2007-02-071 7.3.3 VENTE DES LOTS 3 684 953 ET 3 684 956 À SHEILA MACPHERSON
- 2007-02-072 7.3.4 ENTENTE ENTRE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET LA VILLE DE BROMONT À L'ÉGARD DES COURS D'EAU SITUÉS SUR SON TERRITOIRE
- 2007-02-073 7.3.5 POLITIQUE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET GESTION DES COURS D'EAU
- 2007-02-074 7.3.6 ENTENTE CONCERNANT LE BALISAGE DE LA ROUTE VERTE
- 2007-02-075 7.3.7 ACQUISITION D'EMPRISE ADDITIONNELLE RUE DE LA MÉTIS ET DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE VERTE
- 2007-02-076 7.3.8 AJUSTEMENT DES ENTENTES CONCERNANT LE PROJET CERCLE DES CANTONS
- 2007-02-077 7.3.9 INSTALLATION ET REMPLACEMENT DE BOÎTES POSTALES DANS LE FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU PARCOURS DU VIEUX VILLAGE
- 2007-02-078 7.3.10 APPUI AU PROJET DE ACTION CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT

5 FÉVRIER 2007

2007-02-079	7.3.11	APPUI À LA DEMANDE DE ACTION CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT CONCERNANT LEUR PARTICIPATION AU PROGRAMME SAGE DU RAPPEL
	7.4	<i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i>
	7.5	<i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i>
2007-02-080	7.5.1	SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE BROMONT
2007-02-081	7.5.2	CANDIDATURE AU JEUX DU QUÉBEC 2010
N.M.	7.5.3	ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION DES LOCAUX
N.M.	7.5.4	DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA FAMILLE BROMONT DU 23 MAI 2006, DU 18 JUILLET 2006, DU 12 SEPTEMBRE 2006, DU 5 OCTOBRE 2006, DU 7 NOVEMBRE 2006 ET DU 19 DÉCEMBRE 2006
N.M.	7.5.5	DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2006 DU COMITÉ DE LA FAMILLE
N.M.	7.5.6	DÉPÔT DU RAPPORT DE MÉLANIE GAUCHER, INTERVENANTE JEUNESSE
	7.6	<i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i>
2007-02-082	7.6.1	LOCATION D'UN CAMION POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE
	7.7	<i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i>
2007-02-083	7.7.1	ADDENDA NO.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À ÊTRE VERSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURE-QUÉBEC
2007-02-084	7.7.2	NOMINATION D'ADMINISTRATEURS À LA SODEB
2007-02-085	7.7.3	TRANSFERT DE BUDGET À LA SODEB
2007-02-086	7.7.4	PARTICIPATION À DES PROGRAMMES EN CO-PUBLICITÉ
	8.	<u>DIVERS</u>
2007-02-087	8.1	CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

5 FÉVRIER 2007

2007-02-088	8.2	TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES (2007)
2007-02-089	8.3	LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON
	9.	<u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u>
N.M.	9.1	DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES
	10.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	10.1	DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE WATERLOO TENUE LE 29 NOVEMBRE 2006
N.M.	10.2	DÉPÔT D'UNE ORDONNANCE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU 16 JANVIER 2007
N.M.	10.3	DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ LE CHEMIN DES CANTONS, 2 SIÈCLES D'HISTOIRE GRANDEUR NATURE
N.M.	10.4	DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS RELATIF À LA TAXE SCOLAIRE
N.M.	10.5	DÉPÔT D'UN DOCUMENT INFORMANT QUE LE CONSEIL DES MINISTRES A ADOPTÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)
N.M.	10.6	DÉPÔT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
	11.	<u>VARIA</u>
2007-02-090	11.1	APPUI POUR LE MAINTIEN DU PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ
2007-02-091	11.2	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-01-050
		<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
	12.	
2007-02-092	13.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

5 FÉVRIER 2007

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

CATHERINE NADEAU

2007-02-055

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 5 février 2007 avec les modifications suivantes :

- Le sujet numéro 7.5.3 est reporté à une séance subséquente.
- Les sujets suivants ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
 - 11.1 APPUI POUR LE MAINTIEN DU PROGRAMME
PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ
 - 11.2 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-
01-050

ADOPTÉ

2007-02-056

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 22 JANVIER 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**

5 FÉVRIER 2007

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 janvier 2007.

ADOPTÉ

2007-02-057

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JANVIER 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2007 au montant de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (2 465 254,40 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JANVIER 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 2007. Le montant des permis émis durant le mois de janvier 2007 se chiffre à **UN MILLION TROIS CENT VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 328 000 \$)**.

5 FÉVRIER 2007

2007-02-058

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS,
AVRIL, MAI ET JUIN 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** soit nommé maire suppléant
pour les mois de mars, avril, mai et juin 2007.

ADOPTÉ

2007-02-059

TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire augmenter sa participation à des
activités communautaires dans le cadre de sa politique familiale ;

ATTENDU QUE l'organisation d'un tournoi de golf demeure un moyen
efficace d'effectuer une collecte de fonds ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE créer officiellement le tournoi de golf de la Ville de Bromont 2007 dont les profits
seront versés à l'école de La Chantignole.

ADOPTÉ

2007-02-060

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS
COMITÉS POUR L'ANNÉE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 FÉVRIER 2007

DE nommer le conseiller, Monsieur **JEAN-MARC MALTAIS**, aux *ressources humaines* et aux *finances*. De plus, il siège au *Comité consultatif d'urbanisme*, au *comité démolition* ainsi qu'à *Tourisme Bromont*. Une fois par année, il représente la Ville lors de la rencontre des membres de la *cour municipale de Waterloo*. Monsieur Maltais siège aussi au *Conseil d'administration de la Société d'agriculture de Shefford* pour y représenter la Ville.

DE nommer le conseiller, Monsieur **ALAIN CHÉNIER** au dossier relié à *l'environnement*. De plus, il se voit confié les dossiers concernant la *protection du Lac Bromont*, la mise en opération du *domaine naturel du Lac Gale*, ainsi que les dossiers reliés à *l'inspection des fosses septiques* et les dossiers concernant les *réseaux de pistes et sentiers*. Finalement, il se voit aussi confié la responsabilité de représenter le conseil auprès du *comité des citoyens* s'il y a lieu.

DE nommer le conseiller, Monsieur **ONIL COUTURE**, aux dossiers touchant les *travaux publics* ainsi que les dossiers reliés à la *sécurité publique* dont la *police*, la *protection incendie* et le service des *premiers répondants*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **PAUL M. ROLLAND**, au *comité de la politique culturelle*. De plus, il se voit confié la responsabilité de la *bibliothèque*. Il siège également au *comité consultatif d'urbanisme*, à la *Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est* ainsi qu'au conseil d'administration de la *Société de développement économique de Bromont*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **RÉAL BRUNELLE**, aux dossiers reliés aux *loisirs aux sports et à la santé des citoyens*. De plus, il représente la Ville au sein du *comité de la famille* et représente la Ville au Conseil d'administration du *Centre National de cyclisme*. Enfin, Monsieur Brunelle est mandaté pour représenter la Ville dans les démarches de mise en candidature pour l'obtention des *Jeux du Québec 2010*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **SERGE DION**, au Conseil d'administration de la *Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est* de même qu'à *l'Office municipal d'habitation*. De plus, il agit comme substitut de la mairesse au conseil des maires (*MRC*) de la *Haute-Yamaska*. Monsieur Dion a la responsabilité des activités reliées au *concours Maisons Fleuries*.

DE nommer la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**, au conseil des maires de la *MRC*, afin de représenter la Ville. De plus, elle siège au conseil d'administration du *Centre local de développement (CLD)* ainsi qu'à la *CRÉ (Conseil régional des élus)*. Elle siège également au conseil d'administration de l'organisme « *Les Arts et la Ville* » et au *conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)*. Elle assure la présidence aux conseils d'administration de la *SODEB* et de *Bromont collectivité ingénieuse*. Pour l'année 2007, elle assurera le leadership en regard des activités d'information et de consultation portant sur les orientations du plan stratégique en matière de *développement durable*.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

2007-02-061

**CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À LONDON EN ONTARIO
(2007)**

ATTENDU QUE la réunion du Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités se déroulera à London en Ontario, du 28 février au 3 mars 2007 ;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan représente la Ville de Bromont auprès de la Fédération Canadienne des municipalités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités se déroulant à London en Ontario, du 28 février au 3 mars 2007.

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais d'inscription, de déplacement, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE LA RUE DES DEUX-
MONTAGNES-PHASE II, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE
GASPÉ, POUR LE CARREFOUR CHAMPÊTRE PHASE II, POUR LE
COURS D'EAU LATULIPE, POUR LE PROJET PROGAB ET
CONCERNANT LA RÉFECTION DES PONTS, LES TRAVAUX DE
PAVAGE DES RUES EXISTANTES, LA RÉFECTION MAJEURE DES
COMPRESSEURS AINSI QUE LA REMISE À NIVEAU DE LA
CASERNE NO.2 SUR TROIS ANS ET LA RÉFECTION DE LA
TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE**

5 FÉVRIER 2007

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement décrétant un emprunt pour le projet de la rue des Deux-Montagnes-Phase II, pour le réaménagement de la rue Gaspé, pour le Carrefour Champêtre-Phase II, pour le cours d'eau Latulipe, pour le projet PROGAB et concernant la réfection des ponts, les travaux de pavage des rues existantes, la réfection majeure des compresseurs ainsi que la remise à niveau de la caserne no.2 sur trois ans et la réfection de la toiture à l'Hôtel de Ville.

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO
878-2003 AFIN D'INTÉGRER UNE CHARTE DE COULEURS POUR
TOUTE MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE D'UN
BÂTIMENT SITUÉ À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE PATRIMONIALE**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003 afin d'intégrer une charte de couleurs pour toute modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment situé à l'intérieur de la zone patrimoniale.

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN
D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT
RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN
POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin d'exiger l'identification d'une case de stationnement réservée aux personnes handicapées à l'aide d'un poteau situé à l'extrémité de la case.

5 FÉVRIER 2007

2007-02-062

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003 AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE
STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À
L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE LORS DE
LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier par intérim ou la greffière adjointe à lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-31-2007 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2007-02-063

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-
31-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION
D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES
HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE
LA CASE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-062 dispensant le greffier par intérim ou la greffière adjointe à faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**

5 FÉVRIER 2007

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-31-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE.*

ADOPTÉ

2007-02-064

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-01-2007
MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2006
RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la greffière adjointe en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 913-01-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2003 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS.*

ADOPTÉ

2007-02-065

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR
LA ZONE C01-103 À MÊME LA ZONE C01-102, DE MODIFIER
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS
RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON
SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE
APPLICABLE**

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-11-599 dispensant le greffier à faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-28-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME LA ZONE C01-102, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE.*

ADOPTÉ

2007-02-066

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution 2007-01-038 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-30-2007, lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 FÉVRIER 2007

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-30-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.*

ADOPTÉ

2007-02-0067

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-486 À MÊME LA ZONE C04-468 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE C04-486

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution 2007-01-010 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-29-2007, lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-486 À MÊME LA ZONE C04-468 ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE C04-486.*

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

N.M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER
2007 AU 31 JANVIER 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses du 1^{er} au 31 janvier 2007.

2007-02-068

MANDAT DE CONFORMITÉ DES TAXES À LA CONSOMMATION

ATTENDU QUE la firme de consultants KPMG nous offre leurs services professionnels pour l'analyse de la conformité des taxes à la consommation.

ATTENDU QUE ladite firme nous facturera des honoraires à 35% plus taxes basés sur les sommes récupérées seulement si une réclamation est effectuée par la municipalité suite à leur analyse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le trésorier à signer l'offre de service présentée par la firme KPMG.

ADOPTÉ

2007-02-069

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
SUBDIVISION DU LOT 3 885 458 AFIN DE CRÉER TROIS (3) LOTS
DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR
MINIMALE REQUISE QUI EST DE 60 MÈTRES (SECTEUR
D'ADAMSVILLE)**

5 FÉVRIER 2007

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la subdivision du lot 3 885 458 afin de créer trois (3) lots dont la profondeur est inférieure à la profondeur minimale requise qui est de 60 mètres (secteur Adamsville).

ADOPTÉ

2007-02-070

**APPUI À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE
BROMONT » DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION
AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU
MILIEU FORESTIER-VOLET II**

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif « Les Amis des sentiers de Bromont inc. » désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer « Les Amis des sentiers » dans le cadre de la présentation de leur demande de financement par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

DE demander à Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, de travailler avec cet organisme dans l'élaboration de la solution à retenir.

QUE la municipalité s'engage à autoriser les éventuels travaux, suite à un financement du programme ci haut mentionné, sur ses terrains.

QUE la municipalité s'engage à protéger et à maintenir les aménagements pendant une période excédant, minimum demandé par le Ministère des Ressources Naturelles, soit 5 ans.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

2007-02-071

VENTE DES LOTS 3 684 953 ET 3 684 956 À SHEILA MACPHERSON

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu d'une entente avec monsieur Peter Roberts concernant l'église St-John ;

ATTENDU QUE ladite convention autorisée par la résolution municipale 2006-02-115 incluait des modalités de vente de deux lots à Peter Roberts afin de compléter ses propriétés de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE les deux lots à céder par la Ville sont localisés entre le cours d'eau Latulippe et la piste multifonctionnelle et qu'il était important de restreindre la construction sur lesdits lots ;

ATTENDU QU'une servitude de non construction sera créée afin d'interdire la construction entre le cours d'eau Latulipe et la piste multifonctionnelle notamment sur les lots cédés;

ATTENDU QUE monsieur Peter Roberts cède les droits qu'il détient en vertu de l'entente autorisée par la résolution 2006-02-115 à sa conjointe madame Sheila Macpherson ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer au nom de la ville de Bromont l'acte de vente et de servitude tel que préparé par le notaire David F. Ménard.

ADOPTÉ

2007-02-072

**ENTENTE ENTRE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET LA VILLE
DE BROMONT À L'ÉGARD DES COURS D'EAU SITUÉS SUR SON
TERRITOIRE**

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application ;

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE suivant les termes de l'entente, la mairesse et le greffier par intérim ou la greffière adjointe seront les signataires de ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et la greffière adjointe, Madame Catherine Nadeau ou le greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

2007-02-073

**POLITIQUE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET
GESTION DES COURS D'EAU**

ATTENDU QUE l'entente entre la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et la Ville de Bromont a pour objet de confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application ;

ATTENDU QUE les personnes suivantes sont habilitées pour agir en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (pour obstructions et nuisances) :

NICOLAS ROUSSEAU
MARCEL L'HOMME
ALBERTUS PARENTEAU
BERNARD BOILEAU
ÉRIC DE GRAND MAISON
FREDERIC TREMBLAY

ATTENDU QUE lesdites personnes sont également habilitées à agir en vertu du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 FÉVRIER 2007

D'autoriser les personnes suivantes à agir en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales :

NICOLAS ROUSSEAU
MARCEL L'HOMME
ALBERTUS PARENTEAU
BERNARD BOILEAU
ÉRIC DE GRAND MAISON
FREDERIC TREMBLAY

D'autoriser lesdites personnes à agir en vertu du règlement numéro 2006-179 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC de la Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

2007-02-074

ENTENTE CONCERNANT LE BALISAGE DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille depuis maintenant quelques années l'aménagement d'un tronçon de la Route Verte afin de relier l'Estriade à Sutton et au Vermont ;

ATTENDU QUE les tronçons reconnus comme itinéraire de la Route Verte bénéficient d'un financement gouvernemental et qu'il est requis en fonction du programme de la Route Verte d'assurer un balisage uniforme sur l'ensemble de la province ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le directeur de la gestion et du développement du territoire, Monsieur Nicolas Rousseau, à signer l'entente avec l'organisme Vélo-Québec Association.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

2007-02-075

**ACQUISITION D'EMPRISE ADDITIONNELLE RUE DE LA MÉTIS ET
DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir les lots 3 675 531 et 3 675 538 du Cadastre du Québec pour élargir l'emprise de la rue Métis du côté Est ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir les lots 3 675 532 et 3 675 539 du cadastre du Québec pour pouvoir y aménager la Route Verte en site propre ;

ATTENDU QUE les lots destinés à être utiliser pour compléter la rue Métis sont cédés gratuitement par la compagnie 9149-9822 QUÉBEC INC ;

ATTENDU QUE les lots destinés à être utilisés pour compléter la route Verte sont cédés à titre de paiement de fin de parc en fonction de notre règlement de lotissement par la compagnie 9149-9822 QUÉBEC INC ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe ou le greffier par intérim à procéder à la signature du contrat notarié préparé par Me Christiane Dussault à cet effet.

ADOPTÉ

2007-02-076

**AJUSTEMENT DES ENTENTES CONCERNANT LE PROJET CERCLE
DES CANTONS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu différentes ententes avec Cercle des Cantons en regard de la réalisation du projet du même nom ;

ATTENDU QUE le projet Cercle des Cantons représente pour la Ville de Bromont des acquis importants, dont notamment un nouveau versant de Ski, soit le « Versant des Cantons », un bâtiment de condos, soit la maison Dunlavey de 60 unités et qu'un deuxième bâtiment de condos, la maison Marchesseault de 56 unités est actuellement à l'étape finale de construction ;

ATTENDU QUE ces investissements privés ont des retombées importantes sur l'économie bromontoise et que ce projet c'est très bien intégré dans son environnement ;

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE les ententes initiales définissant les paramètres de réalisation du projet doivent être modifiées afin d'être ajustées avec le rythme de la construction du projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer au nom de la Ville une entente visant la modification de l'entente cadre de développement du projet Cercle des Cantons ;

QUE les ajustements apportés à l'entente cadre seront les suivants :

- la date de livraison du deuxième bâtiment, la maison Marchesseault, sera le 31 mai 2007;
- la date de livraison du sentier en périphérie du projet sera également le 31 mai 2007;
- le troisième bâtiment devra être construit pour la fin de l'année 2008.

ADOPTÉ

2007-02-077

**INSTALLATION ET REMPLACEMENT DE BOÎTES POSTALES DANS
LE FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU PARCOURS DU
VIEUX VILLAGE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet de développement de constructions domiciliaires dans le Vieux Village, soit la construction de plusieurs nouvelles résidences;

ATTENDU QUE le Bureau de Poste de Bromont a fait une demande à l'effet d'ajouter des boîtes postales communautaires (boîtes vertes) supplémentaires sur différents sites dudit projet de construction ;

ATTENDU QUE dans un premier temps, des boîtes postales communautaires (boîtes vertes) (environ 18) doivent être ajoutées pour répondre à la demande, soit au site actuel du parc ou au nouveau parc, selon l'entente qui sera prise avec la ville ;

ATTENDU QUE par la suite, des boîtes postales communautaires (environ 12) devront remplacer les boîtes postales multiples selon les budgets de Postes Canada.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS**

5 FÉVRIER 2007

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Postes Canada à installer les boîtes postales communautaires supplémentaires sur quatre sites prévus, soit :

- dans le site actuel à l'entrée de la rue des Patriotes, les clients de la rue Maquignon, seront redirigés dans le site du parc ;
- dans le site du parc, les clients de la rue Bourgmestre ainsi que ceux de la rue des Patriotes avec un numéro civique supérieur à 180, seront redirigés dans le nouveau site prévu dans le deuxième parc ;
- le nouveau site inclura le reste de la rue des Patriotes, Charpentier, Meunier et Bourgmestre, tel que mentionné plus haut ;
- un dernier site sera prévu au kiosque de la rue Compton pour desservir les rues Artisan, Aubergiste et Violoneux.

D'autoriser Postes Canada à remplacer les boîtes postales multiples, et ce, selon les budgets de Postes Canada et le tout selon les besoins de Postes Canada.

ADOPTÉ

2007-02-078

**APPUI AU PROJET DE ACTION CONSERVATION DU BASSIN
VERSANT DU LAC BROMONT**

ATTENDU QUE Action conservation du bassin versant du lac Bromont est une association citoyenne à but non lucratif dont la mission vise à « Réhabiliter la santé du lac Bromont, ses écosystèmes, son bassin versant et ses affluents afin d'assurer la pérennité des activités récréatives et la qualité de l'eau » ;

ATTENDU QUE cet organisme désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme du *Pacte rural de la MRC de La Haute-Yamaska* et du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier- Volet II* de l'Agence forestière de la Montérégie ;

ATTENDU QUE l'objectif de ces demandes est de mettre sur pied un programme d'éducation relative à l'environnement dans le bassin versant du lac Bromont ainsi qu'un projet de restauration des rives du lac dans le but d'améliorer la qualité de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels* ;

ATTENDU QUE la Ville s'est donné comme orientations en 2007 de « Viser l'approche du développement durable », de « Créer un environnement urbain favorisant la qualité de vie et le respect de l'environnement » et de « Faciliter le rendez-vous citoyen avec la nature » ;

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE les grands objectifs de la Ville pour 2007 visent entre autre à privilégier :

- les dossiers reliés au développement durable et à la protection de l'environnement ;
- le maintien du programme de protection des espaces verts et des milieux naturels et humides ;
- la création de projets respectant les principes du développement durable ;
- la conservation de nos lacs et de leur bassin versant.

ATTENDU QUE la qualité de l'eau du lac Bromont est au cœur des préoccupations des citoyens de la ville ;

ATTENDU QUE la santé du lac Bromont est précaire et que celui-ci a été désigné impropre à la baignade ces deux dernières années en raison de la présence de cyanobactéries, entraînant ainsi la fermeture de la plage municipale et de la Plage du Paradis de Brome ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer « Action conservation du bassin versant du lac Bromont » dans le cadre de la présentation de leurs demandes de financement.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire et à Madame Mylène LeBlanc, biologiste, de soutenir l'organisme dans cette démarche.

QUE la municipalité s'engage à autoriser d'éventuels travaux de reboisement et d'aménagement paysager sur ses propriétés suite à l'obtention du financement des programmes ci hauts mentionnés.

QUE la municipalité s'engage à fournir, tel qu'établi avec l'organisme et tel que stipulé dans la demande de financement, le support nécessaire à la réalisation du projet notamment par l'équipe d'environnement.

QUE la municipalité s'engage à protéger et maintenir les aménagements pendant une période minimale de 5 ans, soit 5 années de plus que le minimum demandé par le ministère des Ressources Naturelles, représentant un montant d'environ cent vingt-cinq dollars (125 \$) par année (en salaire pour les travailleurs de la Voirie).

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

2007-02-079

**APPUI À LA DEMANDE DE ACTION CONSERVATION DU BASSIN
VERSANT DU LAC BROMONT CONCERNANT LEUR
PARTICIPATION AU PROGRAMME SAGE DU RAPPEL**

ATTENDU QUE Action conservation du bassin versant du lac Bromont est une association citoyenne à but non lucratif dont la mission vise à « Réhabiliter la santé du lac Bromont, ses écosystèmes, son bassin versant et ses affluents afin d'assurer la pérennité des activités récréatives et la qualité de l'eau » ;

ATTENDU QUE l'organisme RAPPEL propose un programme ayant pour objectif principal d'outiller et de supporter les associations dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur schéma d'action global pour l'eau (SAGE) et de faciliter la diffusion des nombreuses expertises gouvernementales régionales ;

ATTENDU QUE Action conservation du bassin versant du lac Bromont est membre associé du RAPPEL et aimerait participer au programme SAGE ;

ATTENDU QUE la Ville considère qu'il est important de se préoccuper de l'environnement et tenter de le préserver et qu'elle désire s'impliquer activement, en collaboration avec ACBVLB, dans la mise en œuvre SAGE pour le lac Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer « Action conservation du bassin versant du lac Bromont » concernant leur participation au programme SAGE ;

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire et à Madame Mylène LeBlanc, biologiste, de soutenir l'organisme dans cette démarche ;

QUE la municipalité s'engage à fournir, tel qu'établi avec l'organisme et tel que stipulé dans la planification budgétaire 2007, le soutien nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

2007-02-080

**SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager les activités que l'Association des pompiers volontaires offre à ses membres;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de Bromont à utiliser la patinoire gratuitement pour le match amical du 17 février prochain de 15h30 à 17h00 tenu au Centre sportif et culturel de Bromont.

ADOPTÉ

2007-02-081

CANDIDATURE AU JEUX DU QUÉBEC 2010

ATTENDU QUE la présentation d'une finale des Jeux du Québec dans la région de Bromont et Cowansville est un naturel ;

ATTENDU QUE les villes de Bromont et Cowansville souhaitent s'associer afin de présenter une candidature conjointe pour l'obtention des Jeux du Québec été 2010 ;

ATTENDU QUE les deux parties désirent établir un lien de partenariat dans ce domaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe de la Ville de Bromont à signer l'entente de partenariat portant sur une candidature conjointe avec la Ville de Cowansville pour l'obtention des Jeux du Québec été 2010.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

N.M.

**ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION DES
LOCAUX**

Le sujet 7.5.3 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA
FAMILLE BROMONT DU 23 MAI 2006, DU 18 JUILLET 2006, DU 12
SEPTEMBRE 2006, DU 5 OCTOBRE 2006, DU 7 NOVEMBRE 2006 ET
DU 19 DÉCEMBRE 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte-rendu des réunions du Comité de la Famille de Bromont du 23 mai 2006, du 18 juillet 2006, du 12 septembre 2006, du 5 octobre 2006, du 7 novembre 2006 et du 19 décembre 2006.

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2006 DU COMITÉ DE LA FAMILLE

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport annuel 2006 du Comité de la Famille. Ceux-ci profitent de l'occasion pour féliciter et remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués dans le Comité.

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE MÉLANIE GAUCHER, INTERVENANTE
JEUNESSE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de Mélanie Gaucher, intervenante jeunesse.

5 FÉVRIER 2007

2007-02-082

**LOCATION D'UN CAMION POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE
D'INCENDIE**

ATTENDU QUE le directeur du service d'incendie a besoin d'un véhicule dans l'exercice de ses fonctions ;

ATTENDU QUE ce véhicule servira pour les besoins du service et que lors des périodes de vacances le véhicule sera disponible à la caserne 3 ;

ATTENDU QUE la location répond au budget du service d'incendie ;

ATTENDU QUE deux soumissions sur invitation ont été demandées à Honda Granby et Honda Cowansville ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission était Honda Cowansville ;

ATTENDU QUE la répartition du véhicule s'effectue selon le ratio de 50% Bromont, 27% St-Alphonse et 23% Brigham ;

ATTENDU QU'il s'agit de la location d'un camion de marque Honda, modèle Ridgeline, quatre roues motrices ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le trésorier à payer la somme de 514.35\$ par mois plus les taxes applicables, soit un montant de 586.10 \$ pour la location dudit véhicule.

ADOPTÉ

2007-02-083

**ADDENDA NO.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À
L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À ÊTRE VERSÉE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURE-QUÉBEC**

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE l'aide financière du projet « Réfection d'aqueduc des rues Rouville et de Bellechasse » accordée à la Ville de Bromont a été révisée ;

ATTENDU QUE l'aide financière du projet a été majorée de 43 705 \$, passant de 355 399 \$ à 399 104 \$;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet par la Ville de Bromont, à la faveur de cette aide financière, contribuera au mieux-être de la collectivité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame la mairesse, PAULINE QUINLAN et monsieur le directeur général et du développement, JACQUES DES ORMEAUX, à signer l'addenda no.1 du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Infrastructure-Québec relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme Infrastructure-Québec.

ADOPTÉ

2007-02-084

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS À LA SODEB

ATTENDU QUE la SODEB a récemment signée une entente avec la Société Aquilon pour la mise en place de locaux industriels à même le Technoparc Bromont;

ATTENDU QUE la SODEB s'engage à faire la promotion du Technoparc Bromont dans l'entente signée avec ladite société;

ATTENDU QUE le succès de ce partenariat passe par la concertation des divers intervenants et par la mise en place d'actions menant à une prospection et à un démarchage efficace;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE recommander la nomination de monsieur Jacques Métivier et monsieur Louis Cloutier à titre d'administrateurs de la SODEB lors de l'assemblée générale de la SODEB, ainsi que la mairesse de la Ville de Bromont Madame Pauline Quinlan, Monsieur le conseiller Paul M. Rolland, Monsieur Patrick Charbonneau et Monsieur Jacques Des Ormeaux.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

2007-02-085

TRANSFERT DE BUDGET À LA SODEB

ATTENDU QUE la participation à la foire Electronica a nécessité la création par la firme Zen Design d'une brochure qui n'était pas prévue au contrat initial;

ATTENDU QUE les coûts engendrés pour la participation à la foire Electronica ont été défrayés;

ATTENDU QUE la SODEB a octroyé un contrat afin d'effectuer le référencement sur Internet du Technoparc Bromont;

ATTENDU QUE l'octroi de la conception et de la création des panneaux autoroutiers a été octroyé et que le versement à la signature du contrat est payable;

ATTENDU QUE la SODEB a retenue un placement publicitaire de 2 pages dans ESTRIE MAGAZINE pour l'édition du mois de mars;

ATTENDU QUE la SODEB a retenue un placement publicitaire de 2 pages dans le magazine QUÉBEC ENTREPRISE ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser un transfert budgétaire à la SODEB au montant de 35 000.00\$ pour l'année financière 2006.

ADOPTÉ

2007-02-086

PARTICIPATION À DES PROGRAMMES EN CO-PUBLICITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a bénéficié d'une grande visibilité lors de la tenue d'évènements;

ATTENDU QUE plusieurs milliers de personnes ont accès à ces évènements;

ATTENDU QUE la publicité produite est de grande qualité;

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE Ski Bromont.com et autres organismes sont des partenaires importants dans le développement économique de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le partenariat dans un programme co-publicitaire 2006-2007 n'excédant pas 15 000 \$ et d'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet à être payé à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2007-02-087

CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

ATTENDU QU'un concert est organisé par des citoyens et citoyennes de la Ville de Bromont annuellement ;

ATTENDU QUE ce concert est organisé au profit de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE soutenir la fondation de l'hôpital en ce qui a trait à l'organisation dudit concert en s'occupant du secrétariat et de la papeterie.

D'appuyer la tenue du concert pour les œuvres de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et de féliciter tous les organisateurs et organisatrices de cet événement.

Que le Conseil municipal autorise le service de la trésorerie de la Ville de Bromont à administrer les revenus et dépenses relatifs à la tenue du concert au profit de l'hôpital de Brome-Missisquoi-Perkins.

ADOPTÉ

2007-02-088

TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES (2007)

5 FÉVRIER 2007

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du transport adapté des personnes handicapées AMI-Bus pour l'année 2007 ;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Ville de Bromont est de 4 403,20 \$ pour le transport adapté des personnes handicapées;

ATTENDU QU'un protocole d'entente sera signé pour le transport adapté AMI-Bus entre les villes ou municipalités avoisinantes et AMI-Bus;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les prévisions budgétaires 2007 de la Ville de Granby concernant le transport adapté aux personnes handicapées.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Devault, à verser la somme de QUATRE MILLE QUATRE CENT TROIS DOLLARS ET VINGT CENTS (4 403,20 \$) à la Ville de Granby, somme représentant la contribution financière pour l'année 2007 relativement au transport adapté des personnes handicapées.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière adjointe, ou en son absence le greffier par intérim, à signer le protocole d'entente sur le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2007.

ADOPTÉ

2007-02-089

LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est toujours un sujet de préoccupation important dans notre société ;

ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1994, le Fonds d'appréciation du primaire Davignon a consacré toutes ses activités à la valorisation de l'effort chez l'élève du primaire car sous persuadés que la promotion de l'effort constitue une arme efficace contre le décrochage ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 FÉVRIER 2007

D'autoriser le trésorier, Francis Devault, à payer DEUX CENT DOLLARS (200,00 \$) à l'organisme à but non lucratif Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon, à titre de subvention.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
INTERMUNICIPAL DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE
WATERLOO TENUE LE 29 NOVEMBRE 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la réunion du Comité intermunicipal de la Cour municipale régionale de Waterloo tenue le 29 novembre 2006.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE ORDONNANCE DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU 16 JANVIER 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite ordonnance de la Commission de protection du territoire agricole datée du 16 janvier 2007.

N.M.

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ LE CHEMIN DES CANTONS, 2
SIÈCLES D'HISTOIRE GRANDEUR NATURE**

5 FÉVRIER 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document intitulé « le Chemin des Cantons, 2 siècles d'histoire grandeur nature ».

N.M.

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
RELATIF À LA TAXE SCOLAIRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit document de l'Union des municipalités relatif à la taxe scolaire.

N.M.

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT INFORMANT QUE LE CONSEIL DES
MINISTRES A ADOPTÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR
L'APPLICATION DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ
DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document informant que le Conseil des ministres a adopté le projet de règlement sur l'application de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

N.M.

**DÉPÔT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE
L'EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des derniers procès-verbaux des assemblées de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est.

5 FÉVRIER 2007

2007-02-090

**APPUI POUR LE MAINTIEN DU PROGRAMME PLACEMENT
CARRIÈRE ÉTÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Christian Ouellet, député de la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE le programme Placement Carrière Été est une nécessité pour les organismes, les régions et surtout pour nos jeunes ;

ATTENDU QUE le ministre Monte Solberg a décidé d'effectuer une coupure budgétaire au programme Placement Carrière Été ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministre des Ressources humaines et du Développement social, Monsieur Monte Solberg, ainsi qu'au ministre du Travail, Monsieur Jean-Pierre Blackburn, de maintenir le programme Placement Carrière Été.

ADOPTÉ

2007-02-091

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-01-050

ATTENDU QUE la résolution 2007-01-050 autorisait le trésorier à payer le renouvellement de la Ville de Bromont au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 31 mars 2007 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est déjà membre du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie jusqu'au 31 mars 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2007-01-050 autorisant le trésorier à payer au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie le montant pour le renouvellement de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2007

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Barrette demande si le Conseil a reçu des commentaires négatifs relativement au panneau d'arrêt devant l'école La Chantignole. Il veut également savoir si le Conseil a l'intention d'envoyer une lettre pour féliciter Ski Bromont, qui se retrouve parmi les 50 meilleures entreprises du Québec. Enfin, celui-ci veut des renseignements concernant la réfection de la toiture de l'hôtel de Ville.

- Madame Diane Perron remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une aide financière au projet Animation Jeunesse mais mentionne sa déception quant à la décision de mettre fin au projet. Enfin, elle demande au Conseil de revoir sa décision.

- Madame Marie-Ève Lagacé remercie le Conseil pour avoir pris le temps de lire le compte-rendu des réunions du Comité de la Famille. Elle souligne au Conseil qu'elle aimerait bien que des activités sociales (cinéma, théâtre, rencontres) soient organisées pour les enfants qui sont moins intéressés par le sport.

- Madame Anne-Marie Cadieux demande de porter une attention particulière à la troisième orientation du projet de Mélanie Gaucher, intervenante jeunesse. Concernant le Lac Gale, celle-ci désire avoir un suivi concernant la mention d'un projet d'une salle de spectacle à proximité de cet endroit.

- Madame Andrée Breault remercie le Conseil et demande l'appui du Conseil pour la demande au Pacte Rural ainsi qu'une contribution de la Ville de Bromont pour l'installation de modules de jeux. Enfin, elle souligne que le travail de Mélanie Gaucher, intervenante jeunesse, a été très apprécié et qu'elle est déçue de la fermeture du dossier. Madame Breault dépose les documents nécessaires au soutien de ses demandes afin que le Conseil en prenne connaissance.

- Madame Danielle Mathieu demande s'il est possible d'obtenir une carte des sentiers du Domaine naturel du Lac Gale. Elle veut également savoir si la Ville a l'intention de faire des travaux de pavage sur le Boulevard de Bromont entre la rue Shefford et la rue Champlain.

- Monsieur Christian Lemay désire que le projet du Parc-École soit renouvelé et demande à la Ville d'en prendre connaissance.

- Monsieur Claude Morissette désire savoir si une mise en demeure sera envoyée aux propriétaires qui contreviennent au règlement de zonage relativement à la

5 FÉVRIER 2007

location à court terme et quelle est la sanction appliquée par la Ville. Ce dernier demande également à la Ville d'informer Ski Bromont et l'Office Touristique de ne pas faire la promotion des condos à louer à court terme, puisque ceux-ci ne respectent pas la réglementation en vigueur.

- Madame Lucie Rouville demande le montant de l'amende donnée aux propriétaires qui contreviennent au règlement de zonage concernant la location à court terme.

- Monsieur Jean-Come Tourigny veut savoir s'il est vrai qu'on peut appeler la Sécurité Publique après 2 heures du matin pour pouvoir stationner dans la rue à Bromont pendant la nuit.

- Madame Lucie Jolicoeur demande également des informations concernant le stationnement de nuit dans les rues de Bromont.

2007-02-092

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE